L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 12 AOUT 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. N. 83 rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 12 AOUT 1848.

CANDIDATS WHIGS.

POUR PRESIDENT:

ZACHARY TAYLOR,

DE LA LOUISIANE.

POUR VICE-PRESIDENT:

MILLARD FILLMORE,

DE NEW-YORK.

Ticket Electoral:

Premier district ... JACQUES TOUTANT.
Second district ... J. P. BENJAMIN.
Troisième district ... MANUEL J. GARCIA.
Quatrième district ... C. ADAMS, Jr.
Cinquième district ... JOHN MOORE.
Sixième district ... JAS. G. CAMPBELL.

Mes voeux sont pour le pays, pour le pays tout entier.—Je désire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une fidèle adhésion à la Constitution, nous rendre heureux à l'intérieur et nous assurer le respect des peuples. Z. TAYLOR.

Je désavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud. MILLARD FILLMORE.

AFFAIRE DU BRICK *CREOLE*.

R[illegible]

Il ne sera plus question désormais, dans les [illegible] de la presse démocratique, de l'affaire du brick Creole. Nous avons dévoilé une odieuse [illegible] et forcé les organes du parti locofoco à [illegible] rendre hommage à la vérité. Ils ont essayé une réponse, nous l'avons lue sans la comprendre. Que n'ont-ils plutôt gardé le silence [illegible] aurait échappé au ridicule.

Nous nous ferons un devoir à notre tour de rappeler [illegible] cette terrible histoire du [illegible] aux fruits coupables l'épithète qui leur convient, et de prémunir nos concitoyens contre de vils mensonges. Nous savons maintenant ce que pèsent certaines assertions, et ce que vaut la [illegible] maligne [illegible] de certains [illegible].

On soutenait, il y a quelques semaines, que M. Fillmore [illegible] avait voté contre le dépôt des résolutions de M. Giddings. A cour d'ouïe, et nous prouvons qu'il a voté avec les membres du Sud, avec les représentans locofocos DAWSON, MOORE et WHITE, ce qui est un fait que l'on n'ignorait pas, ou *mais que l'on a cru devoir tenir secrète*, [illegible] nouveau mode d'argumentation. On [illegible] l'intention qui a pu dicter le vote de M. Fillmore, et il est sans doute que cette intention, que l'on devine si bien, est on ne peut plus noire. Quant à nos représentans DAWSON, MOORE et WHITE, ils avaient une autre intention. Nous nous inclinons respectueusement devant la distinction; elle est subtile, très subtile, et nous conviendrons volontiers que l'on n'est jamais allé plus loin dans le genre.

Nous avons tort peut-être de relever ces niaiseries, le bon sens des lecteurs en fait justice. Mais l'on a parfois affaire à des présomptueux qui s'imaginent que leurs phrases et leurs articles méritent toujours une réponse. Si vous n'y prenez pas garde, ils entonnent un chant de victoire et on voit crient par dessus les toits: Vous êtes battu. Qu'on l'apprenne une fois pour toutes: nous n'avons jamais entendu entreprendre une de ces éternelles polémiques dont la galerie s'égaie. Ce n'est pas nous qui transformerons [illegible] théâtre forain et qui revêtirons le costume de saltimbanque. Si donc il nous arrive de ne pas croiser la plume contre ces bonshommes, c'est que nous avons assez de respect de nous-même pour les traiter avec l'indifférence qu'ils méritent. Nous agissons d'une autre façon lorsqu'il s'agit de choses sérieuses.

Revenons à l'épisode parlementaire dont on a voulu se [illegible] contre M. Fillmore. Pourquoi a-t-on gardé le silence sur un point? Pourquoi s'est-on plu cherché à *expliquer* TOUS les votes de notre candidat à la vice-présidence? On aurait peut-être découvert que M. Fillmore, en votant contre la question préalable, s'était déclaré contre la mise aux voix des résolutions de M. Giddings, faisait acte de bonne amitié envers ce dernier?

Nous voudrions aussi qu'on nous *expliquât* pourquoi M. Fillmore n'a pas voulu permettre à M. Giddings de se faire entendre. Quel excellent ami que ce M. Fillmore! Giddings veut prendre la parole pour se justifier; halte-là, dit-il, vous ne parlerez pas. Aussi voyez comme M. Giddings se montre [illegible]. Il parcourt le Nord en dénonçant notre candidat à la vice-présidence comme un soutien de l'esclavage, un homme vendu aux intérêts du Sud et qui déclare qu'un esclave est une propriété! Et on applique les épithètes les plus insultantes et les Barnburners au nom de la dernière homance, de voter contre M. Fillmore.

Et maintenant, que les habitans du Sud soient sur leurs gardes! Lorsqu'on leur criera: M. Fillmore est abolitionniste, qu'ils se bouchent les oreilles et qu'ils répondent: MENSONGE!

Oui, mensonge, trois fois mensonge! Si M. Fillmore est abolitionniste, nous le sommes également, et nous réclamons une part dans l'anathème qu'on lancera contre lui.

Nous connaissons bien un long article publié hier soir dans un journal de cette ville, les représentans Louisianais WHITE, DAWSON et MOORE sont accusés, conjointement avec M. Fillmore, d'avoir conspiré contre l'esclavage en refusant de voter pour le dépôt des résolutions de M. Giddings. C'est d'autant plus étonnant que la veille cette même feuille s'était ingéniée à découvrir une différence dans l'*intention* qui avait dicté le vote de ces quatre honorables représentants. Nous n'envions pas à certains écrivains le triste rôle qu'ils jouent.

Le comité central exécutif siégeant à Washington vient de lancer une circulaire secrète où sont consignés les plans de nos adversaires. Le comité se compose de MM. H. S. Foote, Edmund Burke et W. J. Brown. Il invite les meneurs locofocos à s'organiser rapidement dans toutes les parties de l'Union, à répandre les documens qui leur seront expédiés, à percevoir des fonds et à les faire remettre au trésorier du comité, à dénoncer les principes whigs, à agir sur l'esprit des masses, etc. etc. Les whigs sont avertis. Ils seront obligés de se servir des armes que l'on emploie contre eux. Ils aborderont la discussion publique, ils formeront des clubs, ils répandront des documens parmi le peuple, ils combattront les fausses doctrines de leurs adversaires. Surtout que l'indifférence ne nous gagne pas. Les circonstances sont graves. Il ne faut pas nous endormir et nous voulons déjouer les ruses et les manoeuvres des locofocos. Nous devons non seulement neutraliser leurs efforts, mais les réduire à l'impuissance. Cela sera une tâche si nous travaillons tous avec ardeur à la réussite de la bonne cause et si nous nous hâtons de compléter notre organisation.

Nous n'avons pas sous les yeux le numéro du *National Intelligencer* du 27 juillet pour vérifier l'assertion d'un journal de cette ville. Nous savons seulement que l'*Intelligencer* a reproduit un article du *New York Tribune* où se trouve la phrase incriminée. Mais qu'importe? Nous admettons que l'*Intelligencer* ait dit que M. Fillmore n'est qu'un *northern man with southern principles*. Cette opinion est la nôtre. Non, Dieu merci, M. Fillmore ne se pose pas *exclusivement* comme le champion du Sud, à l'instar de M. Van Buren et de M. Cass. Nous l'avons déjà dit, le candidat whig à la vice-présidence est l'homme de la nation. Il n'a jamais proclamé, comme l'élu de la convention de Baltimore, l'excellence du proviso Wilmot, mais il a protesté de son profond respect pour les institutions du Sud, parce qu'elles sont garanties par la loi suprême du pays. Après la trahison de Van Buren, après les tergiversations de Cass, qui voudra désormais porter ce titre de *northern man with southern principles*? Les traîtres l'ont avili. C'est une défroque usée dont nous laissons volontiers M. Cass s'affubler, mais que nous aurons soin de ne pas jeter sur les épaules de nos candidats.

CAROLINE DU NORD.—On a reçu des retours partiels des élections de la Caroline du Nord. Le comté de Raleigh a donné soixante huit voix de majorité au candidat whig pour la place de gouverneur. Fayetteville a donné une majorité aux démocrates.

NOUVELLES MARITIMES.—Le steamer américain *Scorpion*, est arrivé le 3 courant à Norfolk, [illegible]

M. YANCEY, ex-délégué de l'Alabama à la Convention de Baltimore, ne paraît pas vouloir se rallier à la candidature de M. Cass. Il vient de publier un pamphlet où il justifie d'une manière éclatante la conduite qu'il a tenue avant et après la désignation de l'ex-sénateur du Michigan. M. Yancey ne ménage pas celui-ci. M. Cass portera longtemps les traces de cette flagellation. L'auteur du pamphlet s'occupe surtout de la question de l'esclavage et flétrit énergiquement les tergiversations du candidat locofoco. La fameuse épître à M. Nicholson n'est pas non plus épargnée. Somme toute, l'oeuvre de M. Yancey est un coup de massue dont se ressentira la candidature de M. Cass, qui est déjà bien assez malade, et qui se traînera difficilement jusqu'au grand jour des élections.

L'Alabama promet de rentrer dans la bonne voie. Les démocrates de cet Etat veulent reconquérir leur indépendance. Les comtés du Nord, inféodés jusqu'à ce moment au locofocoïsme, se rallient graduellement à la candidature du général Taylor. Les mécontens qui suivent la bannière de M. Yancey sont si nombreux, qu'il serait difficile de supputer les défections qui auront lieu dans les rangs de nos adversaires. La plupart ont déjà déclaré qu'ils voteront pour le candidat whig. Le général Taylor a autant de chances de succès dans l'Alabama que M. Cass. On verra en novembre prochain si nous disons vrai.

JOURNÉES DE JUIN.—M. P. Arpin, éditeur du *Courrier des Etats-Unis*, a eu l'heureuse idée de réunir en un volume les documens si nombreux et si variés qui ont rapport à la terrible insurrection du mois de juin. Tous les épisodes sont liés de façon à former un récit complet des événemens. L'éditeur offre avec confiance ce volume au public, car il a, dit-il, la conviction que nulle part on ne trouvera un tableau aussi complet des journées de juin. Des correspondances écrites avec talent, ajoute M. Arpin, d'abondans extraits des journaux français, et enfin les procès-verbaux des séances de l'Assemblée Nationale, présentent sous tous leurs aspects ces grandes scènes où se sont joués les destinées de la France. C'est de l'histoire prise heure par heure, minute par minute; et si ce n'est pas la pure littérature, c'est assurément la plus saisissante.

Le volume est en vente chez M. Victor Hebert, libraire, No. 149, rue Chartres.

CONGRES.

SÉNAT—3 août—On reçoit le compte-rendu officiel des délibérations de la Cour d'Enquête, dans l'affaire du général Pillow, et le Sénat en ordonne l'impression.

Le bill de la Chambre pour l'établissement d'un gouvernement territorial dans l'Oregon est pris en considération. M. Clayton explique les raisons qui l'ont porté à présenter le *compromise bill*.

M. Downs annonce qu'il proposera un amendement pour insérer dans le bill cette partie du projet de loi de M. Clayton qui a rapport à la Californie et au Nouveau-Mexique, en la modifiant quelque peu, et en y introduisant une section additionnelle comprenant la transaction du Missouri. Il dépose les amendemens sur le bureau et demande qu'ils soient imprimés.

Après une assez longue discussion, le bill est référé au comité des territoires.

Le débat sur le bill des allocations civiles et diplomatiques est repris. La discussion roule sur la recommandation du comité de finances de retrancher l'allocation de $50,000 pour l'amélioration du fleuve Savannah.

M. Johnson, du Maryland, propose d'amender la proposition. Son amendement est repoussé à une majorité de 21 voix contre 18.

M. Johnson, de la Géorgie, dit qu'il votera pour la suppression de l'allocation, parce que le président est disposé à frapper le bill de son veto, si le Congrès l'adopte.

La recommandation est mise aux voix et refusée à une majorité de 35 contre 15.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—La Chambre s'occupe du bill de l'armée. M. Marsh, du Vermont, fait un discours sur l'esclavage. M. Crozer, du Tennessee, explique son vote sur le *compromise bill* du Sénat. M. Birdsall, de New-York, trace un tableau de l'état politique de son Etat et parle de la division qui existe entre les Hunkers et les Barnburners. M. Cathcart fait un long discours sur les questions politiques. La Chambre ne s'ajourne qu'à une heure avancée.

(Correspondance de l'Abeille)

WASHINGTON, 2 août 1848.

Le bill de l'Oregon a été voté par la Chambre au moyen de la question préalable. Hier, la Chambre délibérant en comité général avait éliminé le proviso Wilmot, afin de pouvoir faire l'appel nominal à la Chambre, lorsque le comité aurait terminé sa séance. Aujourd'hui il a été adopté à une majorité de vingt-six voix. C'est le coup de grâce du compromis. Le Sénat supprimera, sans doute le proviso, et enverra ensuite devant la Chambre un projet de loi dans le sens de celui du comité spécial; mais on se flatterait, si l'on croyait que la Chambre consentira à retirer son opposition. La majorité gardera son attitude hostile. Si M. Calhoun n'avait pas donné son approbation au bill, aucun locofoco du Sud n'aurait osé le soutenir. Il n'y aura pas un démocrate, à la prochaine session du Congrès, qui osera avouer qu'il ait voté pour le projet de loi. Souvenez-vous de ma prédiction.

Le bill de l'Oregon accordait au gouverneur de la province le droit de veto. Ce privilège a été supprimé par 132 voix contre 63. Et pourtant beaucoup de ceux qui ont voté contre le veto accordé à un gouverneur provincial ont approuvé l'exercice de ce pouvoir par M. Polk!

Le débat sur le bill des allocations civiles et diplomatiques est suspendu dans le Sénat et ne sera pas repris avant plusieurs jours. D'après les votes donnés aujourd'hui, il est évident que l'allocation de $50,000 pour l'amélioration du fleuve Savannah sera refusée à une forte majorité. Il serait difficile de préjuger l'opinion de la Chambre. Les instrumens passifs de M. Polk menacent le Congrès d'un veto présidentiel si l'allocation était votée.

Le bill de l'armée a été rapporté à la Chambre; la discussion se terminera vendredi. M. Benton continue ses oppositions à la nomination du général Kearney. Hier, pendant une séance à huis-clos, il a fait un discours de deux heures, caractérisé par une extrême violence. M. Benton ne réussira pas à déprécier la réputation du général Kearney ni à empêcher que le Sénat ne ratifie sa nomination. H.

Chronique Locale.

MAISON DE TRAVAIL.—*Affaire d'homicide*.—On sait déjà qu'un des gardiens de la maison de travail de la seconde Municipalité a tué l'un des prisonniers qui cherchaient à s'évader. Le gardien a été interrogé hier par le recorder intérim Golding en présence de M. Crossman, notaire, et de l'avocat-général. Les témoins ont déclaré que trois prisonniers ont tenté de s'évader et que Irwin, le défunt, était du nombre. Celui-ci était d'une force prodigieuse et était homme à tout entreprendre. C'était la troisième fois qu'on l'avait envoyé à la maison de travail. Les gardiens de l'établissement portent tous des armes pendant la nuit. Malgré ces témoignages favorables au prévenu, Queenin a été renvoyé devant la première Cour de District et a été sommé de fournir un cautionnement de mille piastres.

UNE RIXE SANGLANTE.—Jeudi dernier, vers onze heures du soir, une rixe sanglante a eu lieu à l'hôtel Dumond, rue Tchoupitoulas, entre James P. Smith et Michael Aspell. Ce dernier a été atteint mortellement d'une balle, un peu au dessous du côté droit. Une querelle s'était élevée entre eux dans une des salles de l'établissement; pendant la lutte, Smith reçut un coup de poignard au côté droit. Il tira alors un pistolet de sa poche, et fit feu sur son adversaire. Smith a été immédiatement transporté chez le docteur Davezac, où sa blessure a été pansée, puis il a été conduit au poste de la 2de Municipalité. Le recorder Golding s'occupera prochainement de l'examen de cette affaire.

RECORDER GÉNOIS.—Thomas Crawford, arrêté il y a quelque temps sous la prévention d'escroquerie, a été examiné hier matin par le recorder Génois et renvoyé devant la 1re Cour de District. L'accusé s'était présenté, le 10 du mois de juillet dernier, au comptoir du bateau-à-vapeur *Concordia*, et avait obtenu frauduleusement la remise de deux cahiers de pompes.

—Deux gamins, Cornelius Quinland et Peter Dicks, ont été arrêtés sous la prévention d'avoir suscité une rixe dans la rue. Ils ont été condamnés à payer chacun une amende de trois piastres.

—L'esclave Charlotte appartenant à M. Bonnabous, a été arrêtée sous la prévention d'un vol de quatorze piastres, commis au préjudice de M. F. Séraphin.

—Francis Schnable et Lewis Gamerfield ont été également arrêtés pour avoir dérobé une montre en or appartenant à M. Bernard Weber.

—José Gallio, prévenu d'avoir soustrait $300 à un nommé Joseph Signago, tandis que celui-ci était malade, a été mis en liberté, le recorder ayant appris hier que Signago était mort à l'Hôpital de Charité.

2DE MUNICIPALITÉ.—James Dans comparaissait hier devant le recorder de la 2de Municipalité, sous la prévention d'avoir assailli à main armée M. Henry Wassell. Il a été envoyé à la 1re Cour de District.

—John Dagman a été envoyé devant le même tribunal, pour répondre à une accusation de voies de fait portée contre lui par M. John Cottingham.

—Michael McGam[illegible]

RECORDER SEUZENEAU.—La femme Louise Lavigne se présenta mercredi soir au domicile d'une autre femme nommée Margaret Farnan, et, après l'avoir injuriée, l'assaillit à coups de poing et la blessa même à la tête à l'aide d'un instrument tranchant. La harangueuse Louise a été arrêtée, interrogée et renvoyée, par le recorder Seuzeneau, devant la 1ère Cour de district.

HABEAS CORPUS.—George M. Stewart, un des individus qui ont commis un vol considérable à bord du vapeur *Fanny*, et qui avait été renvoyé par devant la 1re Cour de District par le recorder Génois, réclamait hier matin devant la 3de Cour de District son élargissement par voie d'habeas corpus, en alléguant que son emprisonnement était illégal. *Le juge* Canon, après avoir entendu les témoignages, a rejeté la motion et renvoyé le prévenu en prison.

ENQUETE.—Une enquête a été pratiquée hier sur le corps d'un homme blanc dont on ignore le nom. Le cadavre a été retiré du fleuve vis-à-vis la rue Espagne, 3me Municipalité. Le défunt portait une chemise blanche avec les initiales D. M., un gilet noir, une chemise de flanelle bleue, et des pantalons blancs.

LES SUITES DE L'INTEMPÉRANCE.—Jeudi dernier un nommé Louis Francovich a été ramassé ivre-mort par la police, et renfermé dans la geôle de la première Municipalité. Hier matin, on l'a trouvé mort dans sa cellule. Le coroner a été immédiatement appelé, et l'enquête d'usage pratiquée.

BLESSURES.—Jeudi, dans la soirée, une rencontre a eu lieu à l'encoignure des rues Histoire et Craps, 3me Municipalité, entre un homme de couleur, nommé Victor, et un jeune nègre, nommé George, appartenant à Mary Pascal, femme de couleur libre. Celui-ci a été grièvement blessé au bras et dans les reins. La police est instruite.

ACCIDENT.—Hier matin, vers cinq heures, un triste accident a eu lieu sur le lac Pontchartrain, à une petite distance du débarcadère du chemin de fer de la compagnie. Une petite embarcation, montée par deux pêcheurs, Pedro Gonzales et José Martinez, a été engloutie subitement, au milieu d'une bourrasque, et les deux malheureux se sont noyés.

AUTRE ACCIDENT.—Pendant que la goëlette *George Engs*, venant de Vera Cruz, montait le fleuve, le fils du capitaine, Charles C. Smart, jeune homme de douze ans à peine, a été précipité au fleuve et s'est noyé. M. Thomas Smith, un des passagers de la goëlette, voulant sauver le fils du capitaine, s'est également noyé.

INVASION RUSSE DANS LES PROVINCES DANUBIENNES.

La Russie, profitant des embarras de l'Europe et de l'irrémédiable faiblesse de la Porte, va occuper militairement les provinces danubiennes, qui sont la route de Constantinople. Toutefois, nous ne saurions voir dans ce mouvement le signal d'une conflagration générale. Par les traités de Jassy, de Bucharest et d'Andrinople, consacrant une première usurpation, la Russie s'est fait concéder sur la Moldavie, la Valachie et même la Servie, un protectorat qui lui attribue des droits égaux à ceux de la Turquie, droits en vertu desquels le czar, surtout lorsqu'il est d'accord avec le sultan, peut intervenir dans ces provinces sous prétexte d'y rétablir l'ordre. L'Europe aurait dû protester au besoin par les armes contre les traités de 1812 et de 1828; elle ne l'a pas fait en 1812 parce que l'Allemagne et l'Angleterre étaient d'avis que ce qu'il fallait avant tout combattre, c'était l'idée démocratique française que Napoléon menait à la suite de sa dictature triomphale; en 1828, parce que l'Angleterre craignait, en s'élevant contre la Russie, de provoquer entre le czar et les Bourbons de la branche aînée une alliance vers laquelle ceux-ci inclinaient, dans l'espoir de reporter les frontières de la France sur la rive gauche du Rhin. Ces traités sont donc passés dans le droit diplomatique, et comme, malgré tout, ils sont pour les provinces danubiennes préférables à l'état antérieur, il n'est pas aussi facile que semblent le penser certains publicistes de faire de leur exécution un cas de guerre contre la Russie tant qu'elle marche d'accord avec le divan de Constantinople.

Que l'entrée des troupes russes dans les provinces danubiennes soit un événement très grave et qu'on doive surveiller de très près, ce n'est pas nous qui le contesterons. Le consentement donné ici par la Turquie n'est point de nature à désarmer la surveillance de la France et de l'Allemagne. Personne, en effet, n'ignore que la Turquie est livrée à un gouvernement dont les passions ou la faiblesse la conduisent à une catastrophe inévitable. Depuis la mort de Selim III, les ministres ottomans, sans en excepter ceux qui se recommandent par un patriotisme sincère et par une probité sans tache, se sont toujours montrés enclins à placer leur confiance dans la Russie et l'Angleterre, les deux seules puissances qui pourraient un jour s'entendre sur le partage de l'empire ottoman, en prenant l'une Constantinople, l'autre l'Egypte et la Syrie. Quoi qu'on en ait pu dire au divan, quoi qu'il ait pu arriver, les hommes d'Etat turcs ont toujours prêté l'oreille à ceux qui flattaient leur vanité nationale aux dépens des intérêts de la Turquie. Cette fatalité complique la question soulevée par l'intervention des Russes dans les provinces danubiennes, et pourrait, dans un avenir peu éloigné, allumer une grande guerre de territoires en Europe. Cependant, il est permis de se rassurer en considérant qu'un nouvel élément de paix et d'équilibre vient faire obstacle aux projets ambitieux des cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg. Nous voulons parler de l'Allemagne amenée enfin à l'unité gouvernementale.

Il est impossible que l'Allemagne, ayant à sa tête comme *vicaire de l'empire* un prince autrichien, ne comprenne pas que ce serait manquer sa destinée que de laisser la Russie s'emparer du Danube inférieur. L'Europe penche visiblement vers l'Orient, où la civilisation a une longue et noble tâche à remplir; le Danube est, pour l'Allemagne le chemin de l'Orient; elle en tient la tête, elle n'en livrera pas l'accès à un ennemi; car le Russe est l'ennemi non l'émule de l'Allemand. Or, quelle que soit l'audace de la Russie, elle n'oserait pas provoquer à la fois l'Allemagne et la France dont les intérêts sont ici égaux, si ce n'est semblables. La question à nos yeux est donc de savoir si pour appeler les provinces danubiennes à une existence indépendante, c'est-à-dire pour les affranchir de la double pression extérieure qui, en s'opposant à leur développement naturel, les jette dans des convulsions fréquentes, la France et l'Allemagne peuvent se mettre d'accord. L'affirmative ne nous paraissant pas douteuse, les dangers qu'aurait à courir la Russie sont si évidens qu'elle s'appliquerait bien vite elle-même à amortir une influence dont l'excès précipiterait la chute d'espérances depuis longtemps chèrement entretenues. Ceux qui voient la guerre si proche parce que le czar fait occuper la Moldo-Valachie, oublient trop, ce nous semble, que le czar ne peut plus compter sur les fausses terreurs de l'Allemagne. Il est sans doute des princes de l'autre côté du Rhin, qui, pour sauver quelques-uns de leurs droits historiques, se mettraient à la merci de l'empereur Nicolas; mais derrière ces gouvernemens, il y a un peuple de 40 millions d'hommes parlant par la voix d'une assemblée nationale, où le 7 de ce mois, à propos du système défensif de l'empire, un député, M. Wiesner, disait: "Nous avons droit "de compter sur la Hongrie, et une guerre avec "la France n'est point à craindre; loin de là, "tout nous sollicite d'accepter l'alliance offerte "par la France, car la France et l'Allemagne "unies peuvent défier le monde entier dans la "paix et dans la guerre.

—On a parlé des nombreux départs qui chaque jour avaient lieu et menaçaient de faire un désert de Paris; il ne faut pas pousser les choses à l'extrême. Un journal donne à ce sujet les explications suivantes:

"Depuis quelques jours, la préfecture de police délivre des passeports en grand nombre, et il résulterait de ce fait, présenté d'une certaine manière et avec de certaines intentions peu louables, que la population riche déserte Paris en toute hâte, par crainte de nouveaux désordres.

"Nous sommes allés aux renseignemens et nous avons acquis la certitude que cette interprétation est tout à fait erronée. La migration des premiers jours de juillet ne fait que correspondre à celle de l'année précédente; elle se grossit seulement de tous les promeneurs, baigneurs et buveurs d'eau qui, retenus par les événemens de juin, n'ont pas quitté Paris à cette époque, et se hâtent d'autant plus aujourd'hui. Bref, nous avons deux départs à la fois: le départ de la seconde quinzaine de juin, et le départ de la première quinzaine de juillet.

Nous ajouterons qu'en temps ordinaire beaucoup de personnes voyagent sans passeport. Il y a aussi bon nombre d'ouvriers qui quittent Paris, soit pour retourner au sein de leurs familles habitant la campagne, et où ils espèrent trouver un travail, sinon lucratif, au moins suffisant à leur existence, dans les travaux des champs trop longtemps dédaignés; d'autres ont reçu des indications qui leur font espérer dans les départemens du travail dans les travaux publics que l'on va poursuivre. Tout cela explique que l'encombrement qui a eu lieu en effet dans les bureaux de la préfecture de police. *(Constitutionnel.)*

—On lit dans *le Salut Public* de Lyon du 6 juillet:

"Des troupes nombreuses en infanterie, cavalerie et artillerie ont bivouaqué jusqu'à minuit sur les places de Bellecour, des Terreaux et dans nos principaux édifices; toute la rive gauche du Rhône était gardée et occupée par les hussards et les dragons. L'autorité avait pris des dispositions formidables pour vaincre l'émeute partout où elle se serait montrée. Ces précautions avaient été motivées par des avis annonçant que le 5 juillet était le jour choisi par les démagogues lyonnais pour répondre au sanglant appel que leur ont fait les Parisiens, le 23 juin dernier. Heureusement la tranquillité n'a pas été troublée un seul instant. L'attitude énergique de l'autorité militaire en aura sans doute imposé aux fauteurs de troubles; ou bien, revenus à des intentions plus raisonnables, ils auront renoncé à des projets aussi monstrueux contre l'humanité et aussi insensés contre l'ordre social.

"A minuit, les troupes sont rentrées dans leurs casernes, elles étaient sur pied depuis cinq heures du soir; plusieurs régimens avaient fait dans la journée de longues et pénibles marches pour venir défendre l'ordre menacé, et l'on s'indigne de voir tant de fatigues supportées, tant de privations endurées pour quelques centaines de misérables qui corrompent les ouvriers, les trompent et entretiennent parmi nos travailleurs, foncièrement si bons et si honnêtes, une injuste irritation.

"Les clubs, qui se sont arrogé le droit de diriger l'esprit public d'un grand nombre d'ouvriers, ont décidé hier qu'ils ne [illegible] ... qu'ils sont en train de voter de sages résolutions, qu'ils s'ajournent indéfiniment, qu'ils cessent d'être des foyers d'anarchie et de démoralisation, qu'ils deviennent des centres d'éducation raisonnable, au lieu d'être des brandons de discorde et des propagateurs de mensonges; alors nous pourrons les approuver; mais en considérant les tristes résultats qu'ils ont produits à Lyon, notamment le fameux club central, nous ne pouvons que les accuser de l'intolérable situation qu'ils nous ont faite, et les supplier de s'arrêter dans la voie où ils entraînent des hommes trop faciles à égarer. Assez de mal comme cela."

Le general de Bourgon.

Le général de Bourgon, qui est mort le 30 juin dernier des suites de la blessure qu'il reçut le 24 au moment où il enlevait la barricade de la chapelle Saint-Denis, était né à Angoulême le 26 novembre 1791.

Au mois de juillet 1813, il partait comme volontaire dans le 3e régiment des gardes d'honneur. Il fit ses premières armes à Leipsick et à Hanau. Le 11 février 1814, il assistait à la bataille de Montmirail. Passé rapidement par les premiers grades, le lieutenant de Bourgon figure noblement à la prise de Reims, sous les ordres du général de France, le 13 mars 1814. Chargé d'enlever une batterie, il s'en empare et tombe blessé sur son glorieux butin. L'empereur le fit chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille même. Capitaine au 1er dragons, il assiste à la bataille de Ligny le 16 mars 1815, dans la division du général Subervic.

En 1830, le capitaine de Bourgon fait partie du débarquement d'Alger, et concourt aux expéditions de Blidah et de Médéah.

Chef d'escadron au 1er chasseurs en 1835, il apprend que le duc d'Orléans se rend en Afrique pour conduire une expédition. Aussitôt il demande et obtient une permission de quinze jours, s'embarque à Port-Vendre et rejoint l'expédition prête à entrer en campagne. Le 4 décembre 1835, à l'attaque du bois de l'Habrah, il fait preuve d'une rare intrépidité: suivi de quelques officiers d'ordonnance et d'une poignée de voltigeurs du 17e léger, il se précipite sur l'ennemi qui est bientôt chassé de toutes ses positions.

Revenu en France après cet aventureux coup de main, il en est récompensé par le grade de lieutenant-colonel du 3e chasseurs d'Afrique, l'un des régimens qui ont droit aux plus belles pages dans l'histoire de la guerre africaine.

Nommé colonel du 4e régiment de chasseurs le 20 novembre 1839, il fit partie, l'année suivante, de la colonne chargée de ravitailler Médéah. Il prit une grande part à l'affaire du 3 mai, dans laquelle, à la suite d'une charge brillante, il mit les Arabes en déroute et leur tua quatre cents hommes. Dans les journées du 4 et du 5, le colonel Bourgon commandait en chef la cavalerie française. Il lui fut donné de se mesurer personnellement avec Abd-el-Kader, qu'il défit complètement à l'affaire mémorable de Bem Zog Zog. Jusqu'en 1845, il n'est pas un combat sérieux dans lequel le 4e chasseurs et son brave colonel n'aient joué un rôle glorieux.

Fait général de brigade le 20 avril 1845, il obtint le commandement du département de l'Aude. Frappé par le décret du gouvernement provisoire en date du 4 mai 1848, il se trouvait à Paris en disponibilité au moment où éclatèrent les funestes événemens de juin.

Le 23 juin, M. Raynal, représentant de l'Aude, le rencontra sur le boulevard comme il se rendait au combat un fusil à la main. Il lui demanda où il allait ainsi.

—Vous le voyez, répondit le général, on m'a ôté l'épée du commandement et je reprends le mousquet du soldat.

Le même jour, le général écrivit au ministre de la guerre pour se mettre à sa disposition.

Le lendemain, il obtint le commandement des troupes qui opéraient au faubourg Saint-Denis. Il avait sous ses ordres la troisième légion de la garde nationale, plusieurs bataillons de garde mobile, le 7e léger et des batteries d'artillerie. Il enlève à leur tête une barricade dans la rue du Faubourg Saint-Denis, et c'est au moment où il s'élançait sur celle de la barrière qu'il tomba frappé d'une balle à la cuisse droite. Etendu à terre et baigné dans son sang, il n'en continua pas moins à donner des ordres nécessaires à l'enlèvement de la barricade.

La mort du général de Bourgon est une perte cruelle pour la France qu'il eût servie longtemps encore avec honneur.

Conseil de la Municipalité No Un.

Séance du lundi 7 août 1848.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Les membres présents furent l'honorable J. Genois, le recorder et président, MM. les aldermen Blanque, Barthe, Duplessis, Dupre, Fabre, Giquel, Hagan, Lanata, Lolly, McNeil, O'Neal et Wiltz—12.

Absents, MM. les aldermen Barnes, Duncan, Gourdain—3.

L'alderman Curtis est absent par congé—1.

A la demande de M. Dupre le Conseil excuse l'absence de M. Gourdain.

A la demande de M. Barthe le Conseil excuse l'absence de M. L. Pilie voyer.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus et approuvés.

Le message suivant transmis par le Maire a été lu:

Mairie de la Nlle-Orléans, 4 août 1848.

A M. le président et à MM. les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs,—Je vous ai fait convoquer pour ce jour à la demande écrite de MM. les aldermen Fabre, Blanque et Giquel. Ces messieurs vous expliquent le but de la convocation.

Je suis avec respect, votre obéissant serviteur, A. D. CROSSMAN, Maire.

Mairie de la Nouvelle Orleans, 7 août 1848.

A M. le président et à MM. les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs,—Des améliorations importantes s'exécutent en ce moment sur les terrains dernièrement vendus par la Municipalité en face de la Douane; de beaux magasins sont en voie de construction sur l'îlet compris entre les rues de la Douane, Crossman, Vieille Levée et de la devanture (Front Levee). Cette portion de la Municipalité par sa proximité du débarcadère des bateaux à vapeur promet d'atteindre une grande prospérité, et dans mon opinion rien ne contribuerait d'avantage au développement de cette prospérité que les améliorations que le Conseil pourrait y faire exécuter. Au nombre de ces améliorations, je recommanderai particulièrement de faire paver en blocs de granit les susdites rues. Il n'ignore pas que ce mode de pavage est très coûteux, mais sa supériorité sur tous les autres pavages est une chose tellement connue partout où il a été employé que je n'hésite pas à vous le recommander de préférence aux pierres rondes dont l'on se sert ordinairement.

Je profite de cette occasion pour appeler l'attention du Conseil sur l'état des rues de la première Municipalité. Je ne saurais trop insister sur l'importance de les tenir aussi propres que possible pendant cette saison de l'année. Il est convenable aussi que je vous prévienne que le contrat pour réparer les rues pavées expirera dans le courant du mois de septembre. Il serait bien que le Conseil prît des mesures à cet égard.

Je prendrai la liberté de vous recommander d'abroger la résolution passée le 25 de juillet dernier, défendant d'enlever de la terre sur la batture, excepté par les personnes qui le font pour le compte de la Municipalité. Je considère cette mesure très nuisible aux personnes qui demeurent dans les limites de cette Municipalité qui peuvent avoir besoin de cette terre pour bâtir; l'effet de cette résolution sera d'arrêter toutes les améliorations.

Enfin et à la requête de Messieurs les membres du bureau de santé, je vous prierai de pourvoir au paiement des commissaires qu'ils ont nommés.

Je suis avec respect, votre obéissant serviteur, A. D. CROSSMAN, Maire.

A la demande de M. Fabre, le Conseil dépose sur le bureau, sujet à appel, tout le premier paragraphe du second message. Sur la demande du même membre le Conseil renvoie au comité des améliorations le second paragraphe.

Sur le troisième paragraphe M. Fabre présente la résolution qui suit, dont le Conseil s'occupe après avoir suspendu l'action du règlement.

Résolu que la résolution passée par le Conseil à sa dernière séance, défendant aux entrepreneurs de bâtisses et aux citoyens en général de prendre de la terre sur la batture en face de cette municipalité, est et demeure abrogée.

M. Duplessis propose d'amender cette résolution en y ajoutant:

Pourvu que la terre qui sera prise sur la batture, le soit aux lieux qui seront désignés par le comité des améliorations et le voyer. M. Fabre réclame la question préalable et demande l'appel nominal qui donne le résultat suivant: MM. Barthe, Fabre, O'Neal et Wiltz—4, votent dans l'affirmative, et MM. Blanque, Duplessis, Dupre, Giquel, Hagan, Lanata, Lolly et McNeil—8, votent dans la négative. La question est perdue.

Le Conseil adopte le proviso.

Sur motion, le Conseil adopte également la résolution ainsi amendée.

A la demande de M. Fabre, le Conseil renvoie au comité de salubrité le quatrième et dernier paragraphe de ce message.

Appel des Comités.

M. McNeil, président du comité des finances, présente le rapport et les résolutions qui suivent:

Le Conseil de la municipalité ayant passé une résolution déclarant que les séances régulières auraient lieu le premier lundi de chaque mois, à partir du mois de juillet jusqu'au mois de novembre et ayant autorisé le comité des finances, pendant ce temps, à faire les règlemens qu'il jugerait convenables avec les créanciers de cette corporation, le comité des finances croit qu'il est de son devoir de vous faire connaître ce qu'il a fait jusqu'à ce jour.

Depuis le 13 juin dernier, jour de la vente des propriétés, il a été effectué des règlemens dont le montant s'élève à la somme de $119,446 39

A déduire, les billets à payer renouvelés jusqu'en 1849, 69,570 47

Total	$49,875 92
Intérêts payés sur billets échus et renouvelés,	11,443 08
Mandats payés et reçus en paiement de propriétés vendues,	39,505 42
	$99,834 32

Balance des billets échus et mandats au comptant jusqu'au 7 août 1848, $179,001 21

Votre comité vous soumet le rapport qui suit, au sujet de la lettre de M. Vidichi.—M. Vidichi demande que la Municipalité lui donne un billet à un an sans intérêt, en paiement de la somme retenue par la Municipalité comme garantie de la bonne exécution du contrat pour les améliorations des rues; cette somme est payable dans un an, portant sept pour cent d'intérêt du jour que l'ouvrage a été accepté par le voyer. Cette proposition paraît avantageuse à la Municipalité, mais le comité croit que si l'on change la nature du contrat et des sûretés, le principe qui les a guidés jusqu'ici (c'est-à-dire de s'en tenir à la fidèle exécution des conditions des contrats) se trouverait détruit. Tout changement ou modification du contrat primitif sera pernicieux et pourra donner naissance à des procès. En conséquence votre comité fait un rapport défavorable à la demande de M. Vidichi, et demande à être déchargé de toute considération ultérieure de cette affaire.

Parmi les nombreuses dettes de la Municipalité que le comité des finances a été appelé à régler, il a été étonné de la dette énorme contractée pour l'ouverture des rues. Un acte de la Législature, approuvé le 3 mai 1847, [illegible] que les pouvoirs dont sont investies les diverses Municipalités pour régler l'ouverture, le tracé et le nivelage et l'amélioration des rues, sont déclarés s'étendre à chaque partie ou portion de chaque Municipalité, situées soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur des limites municipales, sujettes à la taxation; et toute propriété qui pourra retirer une plus value des dites améliorations faites conformément aux lois actuelles, alors même que l'on n'en aurait détaché aucune portion de terre, sera assujettie à un recouvrement pour la portion de la [illegible] faire les dites améliorations, la proportion de la plus value, &c., &c."

Les ouvertures des rues dans le 3ème et le 7ème districts ont coûté à la Municipalité No 1 la somme de $76,000. Non seulement les propriétés prises pour cet objet ont été taxées à des prix plus élevés qu'elles ne valaient réellement, mais les anciens propriétaires n'ont eu presque rien à payer, et les voisins qui ont pu profiter de la plus value ont été entièrement oubliés. Votre comité a été d'autant plus étonné de ce résultat qu'il est resté gravé dans la mémoire d'un de ses membres, qu'on a déclaré au Conseil que les ouvertures des rues des 3ème et 7ème districts ne coûteraient à cette Municipalité qu'une bagatelle. Comment nous rendre compte de cela? Ou ces améliorations étaient inutiles, et sans profit pour les voisins, et faites seulement dans le but de donner aux propriétaires la facilité de vendre leurs propriétés à grand bénéfice, ou l'on a entièrement perdu de vue la loi ci-dessus citée, et ce au grand désavantage de la Municipalité.

Le comité appelera votre attention sur la manière dont se fait le paiement des sommes dépensées par les Ecoles Publiques—à partir du 1er avril jusqu'à ce jour il a été dépensé $23,000. De cette somme il faut déduire $5,000 pour les comptes de l'année dernière—ce qui laisse une balance de $18,000 dépensée en quatre mois. Dans ce département des dépenses publiques, il paraît qu'il y a peu ou point de contrôle—Beaucoup de comptes sont certifiés corrects et sans approbation visible de la direction. Certains articles de ces comptes sont cotés à des prix plus élevés que ceux du marché. Votre comité est d'avis qu'à l'avenir tous les articles dont auront besoin les Ecoles Publiques, seront fournis sur une résolution de ce Conseil et à la demande qu'en fera la direction des dites écoles. A cet effet le comité vous offrira la résolution qui suit:

Résolu qu'à l'avenir tous les objets nécessaires aux Ecoles Publiques de la Municipalité seront fournis en vertu d'une résolution de ce Conseil et à la demande de la direction des Ecoles Publiques.

Le tout vous est respectueusement soumis.

Nlle Orléans, 5 août 1848. S. D. McNeil, président, Ad. Dupre, Jacques Duplessis.

Le Conseil discute ce rapport paragraphe par paragraphe.

Sur motion, le Conseil adopte tout le premier paragraphe relatif aux divers règlemens faits avec les créanciers de la Municipalité.

M. Lanata demande que le second paragraphe relatif à la proposition faite par M. Vidichi soit référé au comité des finances conjointement avec le comité judiciaire—M. Fabre fait la motion d'effacer le comité des finances—Adoptée.

L'appel nominal demandé sur la motion de référer cette partie du rapport au comité judiciaire, donne le résultat suivant:—MM. Blanque, Barthe, Dupre, Lolly et Wiltz, à voter dans la négative, et MM. Duplessis, Fabre, Giquel, Hagan, Lanata, McNeil, 6 votent dans l'affirmative—Le Conseil adopte.

Le Conseil ayant suspendu l'action d'une règle, M. McNeil présente la résolution qui est adoptée.

Résolu que le rapport présenté par le comité des finances est de nouveau référé audit comité. Ce rapport et les explications que le comité jugera à propos d'y joindre sont mis à l'ordre du jour pour le premier lundi de septembre prochain.

Le Conseil adopte les résolutions suivantes, présentées par le comité des finances.

Résolu que le contrat passé avec M. Hockton est amendé de manière à le payer chaque fois qu'il aura livré 25,000 pieds de bois et qu'il se trouve reçu par le voyer.

Résolu que le Maire est autorisé à émettre des mandats pour les sommes suivantes, et en faveur des personnes ci-après nommées.

Sur le Trésorier des travaux publics, Martin Brenick, $634 76

Sur le Trésorier de la police.

A. Hester, secrétaire du Bureau de Santé, conformément à une résolution du Conseil Général, 159 70

Attendu qu'un billet du fermier de la halle Tremé, a été protesté;

Résolu que le comité des finances est autorisé à prendre telles mesures qu'il jugera convenables pour garantir la Municipalité de toute perte.

M. Barthe, président intérimaire du comité des améliorations, présente les rapports et résolutions qui suivent, et qui sont successivement adoptés.

M. Fabre préside le Conseil.

Le comité des améliorations a reçu un rapport du jardinier de la ville annonçant qu'une certaine quantité d'arbres qui ornent les places publiques sont menacés d'une destruction complète, à moins que l'on ne fasse certaines améliorations.

Résolu que le voyer est requis de se procurer des bois d'une certaine dimension pour faire des tuteurs pour les arbres de la Municipalité No. 1, et d'acheter deux barils de chaux et un baril de mélasse. Il remettra le tout au jardinier de la ville.

Votre comité vous recommande d'adopter les résolutions qui suivent.

Résolu que le voyer est requis de faire fondre, aussitôt que possible, deux longueurs de tuyaux pour la machine hydraulique.

Résolu que le voyer est requis de compléter l'éclairage de la partie urbaine de la Municipalité No Un.

Sur motion le Conseil adopte la première résolution et rejette la seconde.

Résolu qu'il sera reçu des propositions cachetées jusqu'au premier lundi de septembre prochain, pour paver en blocs de granit les rues suivantes: rues Canal et de la Douane, entre Front Levee et le Chemin public; rue Front Levee et Chemin public, entre Canal et Douane, 3e rue Crossman, et pour la confection des banquettes des dites rues.

Le tout conformément aux spécifications déposées au bureau du voyer—la soumission sera à tant le pied carré pour le pavage et à tant le pied courant pour les banquettes. Il est bien entendu que le contracteur devra commencer les banquettes dans un délai de [illegible] jours et le pavage des dites rues dans un délai de quatre mois à partir du premier septembre 1848. Aucune dans le cas où il négligerait de se conformer à ces conditions, son contrat sera [illegible] qu'il soit nécessaire de s'adresser à une cour de justice.

Termes de paiement.—

M. Giquel fait la motion d'amender cette résolution en ajoutant [illegible] et rue Ste-Anne.

A la demande de M. McNeil cette résolution et l'amendement sont mis à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Résolu que le voyer est requis de faire construire aussitôt que possible deux plates-formes sur la levée, l'une pour le sucre, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 240 pieds sur 100, et l'autre pour les mélasses, mesurant 140 pieds de longueur à partir de la rue Conti, entre Conti et Bienville, sur 100. Pourvu que la dépense totale n'excède pas $7,500.

Le Conseil n'ayant pas suspendu l'action du règlement, cette résolution est mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Votre comité s'est occupé des lettres de MM. Collins & Bourges et Denis Cronan.

MM. Collins & Bourges prient le Conseil de leur faire payer leur compte pour la fouille du Canal Girod. Votre comité, à l'exception de M. P. Blanque, est d'avis, bien que l'on pourrait y faire des objections, que l'intérêt de la Municipalité réclame que l'on règle le compte de ces entrepreneurs.

Résolu que le Maire est autorisé à délivrer un certificat pour la fouille du Canal Girod, ce certificat sera remis au trésorier du département des travaux publics, afin de payer autant que possible les divers créanciers qui ont fait des avances. Quant au [illegible] sera avisé à MM. Collins & Bourges.

Le Conseil ayant suspendu l'action du règlement adopte cette résolution.

M. D. Cronan, dans sa lettre référée au comité, demande le paiement de l'intersection qu'il a fait faire à l'encoignure des rues St-Claude et St-Pierre. Votre comité a également reçu une communication signée de plusieurs citoyens qui certifient que cet ouvrage est utile et bien fait, le voyer certifie le même fait.

Bien que M. Cronan ait eu tort de faire un travail qui n'était pas mentionné dans son contrat, mais cependant vu son utilité et sa bonne exécution, le comité est d'avis que le Conseil devrait en ordonner le paiement.

Résolu que le voyer est enjoint de donner à M. D. Cronan un certificat pour l'intersection faite à l'encoignure des rues St Claude et St Pierre; le prix des matériaux sera payé au cours actuel du marché.

Le Conseil n'ayant pas suspendu l'action du règlement, cette résolution est mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Votre comité s'est également occupé de la pétition de certains habitants du faubourg Tremé qui demandent que l'on abaisse le niveau donné pour les banquettes de la rue Derbigny.

Sur cette question, le comité s'est trouvé également divisé, et il offre à votre considération les deux résolutions qui suivent, le Conseil jugera et adoptera celle qui lui convient:

1o Résolu que le niveau donné par MM. Communy et Pilie pour la rue Derbigny, sera abaissé de la manière suivante, savoir: à l'encoignure du Chemin du Bayou, l'ancien niveau des rues sera suivi et à l'encoignure de la rue d'Orléans, il sera abaissé de dix-huit pouces.

2o Résolu que le niveau actuel donné par MM. Communy et Pilie pour les banquettes, sera maintenu.

E. BARTHE, Président intér. J. LANATA. PAULIN BLANQUE.

Le Conseil n'ayant pas suspendu l'action du règlement met ces deux résolutions à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement, M. P. Blanque présente une lettre de M. P. H. O'Neal, qui donne sa démission d'alderman représentant le second District.

Sur la motion de M. Giquel, le Conseil accepte cette démission.

Le Conseil ayant suspendu l'action du règlement, M. Giquel présente la résolution suivante, que le Conseil adopte après dispense des règles:

Résolu que le maire est autorisé à faire annoncer, conformément à la loi, qu'il sera tenu une élection d'alderman pour le Second District, en remplacement de M. P. H. O'Neal. Le maire fixera le lieu de l'élection et nommera les juges et inspecteurs de la dite élection.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement, M. P. Blanque présente la résolution suivante, qui est adoptée après dispense des règles:

Résolu que le voyer est requis d'examiner la confection de l'intersection faite par M. D. Cronan, et d'accepter l'ouvrage s'il est bien fait, et d'en faire son rapport au Conseil.

Après dispense des règles, M. Wiltz présente la résolution suivante, que le Conseil réfère au comité des finances avec pouvoir d'agir:

Résolu que le trésorier du département de la police paiera à M. F. Tio, sur le mandat du maire, une somme de deux cents piastres pour réparations faites à sa maison occupée par l'école supérieure des garçons.

Sur motion de M. Dupré, le Conseil s'ajourne au premier lundi de septembre prochain à 6 h. P. M.

JH. KEYNES, Secrétaire.

Nous, Votants, formant la majorité des habitans du 2me District de la 1re Municipalité, ayant sollicité le capitaine A. F. Bart de se porter candidat dudit District en place de M. O'Neal, démissionnaire, nous le présentons aux votans comme un représentant compétent et fidèle. PLUSIEURS VOTANTS.

C. YALE Jr. & Co, No 27, rue des Magasins. VIENNENT de recevoir par le "Crescent City," un assortiment complet de dentelles en fil, imitation fil, dentelles Jenny Lind, (nouveau genre); bobinet et tulle en soie et coton, mousseline Suisse unie et brodée, rubans satin & taffetas unis de toutes couleurs, de pour chapeaux (un superbe assortiment); nouveaux genres de chapeaux paille d'Italie; gants de toutes les qualités; bas et chaussettes, &c. &c. &c. Ils invitent respectueusement leurs pratiques et les marchands en général à visiter leur stock avant d'acheter ailleurs. 12aout—3f

CHAUX—1460 barils chaux fraîche de Thomaston, à vendre par ALF. KEARNY & Co, 95, rue des Magasins. 12aout

GOUDRON, Brai, Résine et Térébenthine.—[illegible] barils des chantiers de Wilmington, à vendre par ALF. KEARNY & Co, 95, rue des Magasins. 12aout

$100 de récompense. PARTIE marronne en octobre dernier, de l'habitation de Mr. V. B. [illegible], paroisse St-Jean-Baptiste, la négresse NINI, âgée d'environ 30 ans, taille moyenne, très noire, le regard en dessous; ayant une cicatrice sur une joue, parlant anglais et français. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui la conduira chez son maître ou la logera dans une des geôles de l'Etat. S'adresser à la Nouvelle-Orléans à M. MARTIN, rue Chartres 171. 12aout—6

ABSINTHE—120 caisses absinthe des marques Dubois, père & fils, Yernin et Lecoultre, [illegible] et Brunetton, à vendre par [illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Vendredi soir, 11 août 1848.

Notre revue commerciale d'aujourd'hui présente peu d'intérêt. Les affaires sont presque complètement suspendues et demeureront dans cet état d'inactivité jusqu'à l'automne prochain; mais si, comme tout le laisse espérer, la ville continue à être exempte de fièvre, les affaires ne tarderont pas à s'ouvrir. Nous avons reçu mercredi une dépêche télégraphique, annonçant l'arrivée du steamship America, à New-York, avec des dates d'Europe jusqu'au 22 juillet. Cette dépêche disait que le marché au coton de Liverpool était moins actif et par une contradiction évidente elle portait la vente de la semaine à 30,000 balles.

Samedi dernier, la première balle de coton de la nouvelle récolte est arrivée en ville, et depuis cette époque 18 autres en différents lots. La qualité est égale aux premières qualités des années précédentes et peut être classée de middling fair à fair.

Les deux ou trois premiers jours de la semaine ont été assez beaux, mais depuis la pluie a recommencé et continue à tomber par torrents. Un temps semblable doit nécessairement porter atteinte à la récolte. Le fleuve est 20½ pieds au dessous des hautes eaux. La ville est saine.

Nous disions dans notre dernier rapport, que le coton était très ferme, quoique les prétentions des détenteurs avaient une tendance à entraver les opérations. Samedi le marché s'ouvrit avec une bonne demande et les ventes furent de 2,200 balles, comprenant 1,100 balles Alabama, dont il n'avait pas été fait mention. Lundi, le marché fut très plat et 100 balles seulement furent faites; le jour suivant, il s'en vendit 300—Mercredi une dépêche télégraphique annonçant l'arrivée de l'America a été reçue en ville, ce steamer était parti d'Europe le 22 du mois dernier. Cette dépêche représentait le marché de Liverpool comme moins actif, et par contradiction les ventes de la semaine y étaient portées à 30,000 balles. Cette nouvelle quoique laissant du doute dans les esprits n'a point affecté notre marché, mais comme les détenteurs se trouvaient en dispositions [illegible], les acheteurs se montrèrent et le résultat des ventes de ce jour fut 15,000 balles. Il s'est vendu hier 1,000 balles particulièrement des Alabama. Aujourd'hui le marché a été moins actif, il s'est fait 800 balles, ce qui donne pour les ventes générales de la semaine 7,000 balles, dont la plus grande partie a été prise pour l'Angleterre. Les prix sont fermes aux cotes ci-dessous.

La 1ère balle de coton nouvelle récolte est arrivée samedi dernier; le total des arrivages nouveau coton est de 10 balles. Nous n'avons pas appris qu'aucune vente de ce coton ait eu lieu.

COTON.—Arrivé depuis le 4 du courant, de la Louisiane et Mississippi, 1563 balles; (comprenant 18 balles de la nouvelle récolte), Tennessee et North Alabama, 416; Mobile, 57, Floride, 12,—ensemble, 2,048 balles. Expédié dans le même temps pour Liverpool, 5,863 balles; New-York, 1,082; Boston, 147; ensemble, 7,192 balles, donnant une réduction de stock de 5,048 balles, et laissant en main, y compris tout ce qui est à bord des navires non expédiés, 43,560 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1847,		22,887
Arrivé durant la semaine	2,048	
Arrivé antérieurement	1,193,570	
		1,195,618
		1,218,519
Expédié durant la semaine	7,192	
Expédié antérieurement	1,167,911	
		1,175,0[illegible]
Stock en main ce soir		43,560

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi.

Inferior	4¾ @ 5
Ordinary	5¼ @ 5¾
Middling	5¾ @ 6¼
Good Middling	6¼ @ 6½
Middling Fair	6¾ @ 7¼
Fair	7¾ @ 8
Good Fair	— @ —
Good and Fine	— @ —

TABAC.—Arrivé depuis le 4 du courant, 817 boucauts. Expédié dans le même temps, pour le Havre, 878 boucauts; Livourne, 405; New-York, 491; Charleston, 32—ensemble, 1,806 boucauts. Stock en magasin et à bord des navires non expédiés, 21,831 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1847		22,000
Arrivé durant la semaine	817	
Arrivé antérieurement	51,0[illegible]	
		51,9[illegible]
		73,9[illegible]
Expédié durant la semaine	15,00	
Expédié antérieurement	50,000	52,110
		21,831

Nous disions dans notre dernière revue, que les détenteurs avaient profité de la fermeté qui régnait sur ce marché pour élever leurs prétentions; ceci a donné un résultat peu satisfaisant, car les ventes n'ont pas dépassé 328 boucauts, savoir: 30 boucauts admis à 3 c; 4 do @ 4¼; 5 refusé à 2¾, 18 do @ 2½c; 16 admis à 4 c; 8 refusé à 3½c; 40 do @ 2¾ c; et 181 en trois lots à des conditions inconnues. Nous cotons lugs inferior @ good 1½ @ 2½c; feuilles inferior, 2¾ @ 3 c, commun, 3¼ @ 3½, fair, 3¾ @ 4 c; choice, 4¾ @ 5c. la liv.

SUCRE.—Les transactions sont peu importantes sur ce marché, elles ne portent que des lots de détails pris pour l'Ouest, et pour la consommation de la ville et des environs. Les ventes de la semaine sont de 300 boucauts, aux prix suivants: inferior, 2¾ c, commun, 3 @ 3¼; fair, 3½ @ 3¾ c, prime et choice, 4 @ 4¼ c. la liv. Les ventes suivantes ont eu lieu sur plantation: 300 boucauts de 3½ @ 3¾ c. 150 do @ 3¾, et 300 boucauts @ 3¾ la liv.

SUCRE DE LA HAVANE—Nulle vente importante n'a eu lieu et le cours est toujours le même.

MELASSE.—L'approvisionnement est peu considérable, et les affaires ne sortent pas du détail. Les prix pour bons lots sont 18 @ 20 c. le gallon.

FARINE.—Le peu d'activité qui règne sur ce marché joint aux arrivages assez considérables qui ont eu lieu, ont fait tomber cet article de 25 c. par baril. Au commencement de la semaine des ventes ont eu lieu, pour 2me qualité, St-Louis, @ $4 30 et 4 35; 1re qualité de 4 50 @ 4 60; mais depuis quelques jours on ne peut obtenir au delà de $4 50 pour les marques en faveur. La farine de l'Ohio se vend @ $4 40. Un lot de 400 barils s'est vendu hier à des conditions particulières un peu au-dessous de $4. Les ventes de la semaine s'élèvent @ 8,000 barils et le marché se ferme avec une tendance à la baisse.

GRAINS—Les arrivages de maïs ayant été peu considérables, et la demande plus active, le marché a acquis plus de fermeté. Les ventes sont de 8,000 sacs; 43 @ 45 c. le boisseau; ce dernier chiffre est le prix courant pour les lots prime mais jaune et blanc. Le blé a un peu baissé, il s'est vendu 1,300 sacs @ 62½ c. 130 @ 75 c; 100 @ 78 c; 947 baril @ 75 c. et 445 sacs @ 80½ c. le boisseau. Nous remarquons une vente de 400 sacs avoine en divers lots de 35 @ 36 c. le boisseau. La plus grande partie s'est faite au dernier chiffre.

PORC—Ce marché est peu actif. Les ventes sont toutes de détails: mess, $10 25 @ 10 37; prime, $9 12½ @ 9 25. On pourrait acheter @ 25 c. au-dessous de ce cours par grande quantité.

JAMBON—Ce marché est peu animé, mais les prix sont les mêmes. Les épaules bonne qualité se vendent par petites quantités de 3½ @ 3¾; plates-côtes 4¼ @ 4¾ la liv. Une vente de 95 barriques épaules (Missouri inferior) a eu lieu @ 2¾ c. la liv. Nous cotons jambons communs, 5 @ 5½ c; enveloppé et passé au sucre, 8 @ 9c. la liv. Nous remarquons une vente de 32 tierces @ 7 c. la liv.

BOEUF.—La demande est active et les prix haussent. Nous notons les ventes suivantes, 73 barils à $7 25 et $13 do en trois lots @ $7 50 c. le baril. Les ventes de mess sont toutes de petits lots @ $13 et 16 50 en barils et $6 50 @ $7 en demi barils.

RIZ.—Les ventes ont eu lieu en magasin par petits lots à 4 c. la liv. pour 1re qualité.

CAFE—Ce marché est peu animé; le café de Rio s'est vendu par petits lots, 5¾ @ 6¾ la liv. Il n'y a plus de café Cuba sur place.

SUIF—Cet article est en demande, mais le marché en est dépourvu. Les dernières ventes ont eu lieu @ 7 c. la liv.

GRAISSE—Il s'est vendu 330 barils, tierces et demi barils, et environ 300 barillets. Le cours pour la graisse est en barils 6 @ 7¼ c. et en barillets 8¾ @ 9 c. la liv. Le stock de graisse en barillets est très faible.

BEURRE ET FROMAGE—La demande est limitée, et les prix sont les mêmes. Nous cotons beurre de l'Ouest 11 @ 12½ c. et fromage 6 @ 7 c. la liv.

CHAUX—Il n'y a pas eu d'arrivages cette semaine. Le Thomaston se vend de seconde main et pour du comptant, $1,25 @ 1,30 c.

SEL—Nous n'avons eu connaissance de la vente d'aucun chargement. Le cours pour lots de seconde main est $1 15 pour Liverpool, commun de 1 35 @ $1 40 le sac pour le fin.

WHISKEY—Les ventes de la semaine sont de 1,000 barils rectifié de 16¾ @ 17 c. le gallon. Nous n'avons eu connaissance d'aucune vente de commun.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE.—Ce marché est ferme et les prix sont à la hausse. Lundi une vente de 150 pièces, et rouleaux ont eu lieu au comptant à 14½ c. et 7½. Aujourd'hui 200 pièces et rouleaux do 15 c. @ 7¼ c. la liv.

SACS EN PITRE—La seule transaction importante qui ait eu lieu hier; il s'est vendu 30,000 sacs neufs de 4½ boisseaux à 11 c.

CHANGE—Sterlings 7½ @ 9½ p. 0/0 prime. France, 5 f. 15 @ 5 f. 20 c; traites sur New-York @ 60 jours, 1 @ 1½ p. 0/0 d'escompte; chèque ½ @ 1 p. 0/0 de prime.

FRET—Plusieurs navires ont chargé du coton pour Liverpool à 3/16 d. Le tonnage est peu demandé. Nous n'avons eu connaissance que d'un brick pour Boston avec de la farine à 25 c. le baril. Plusieurs navires sont dans ce moment en réparation pour la saison prochaine.

5 PIASTRES DE RECOMPENSE. PARTIE marronne [illegible] la négresse nommée CHARITE, taille moyenne, [illegible] S. SAGARRA. 3 août—6

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES.

Navire Gondola, Hutchinson, pr Liverpool.
Barque Mary Parker, Patterson, pr Kingston, Ja.
Brick T Street, McConnell, pr la Havane.
Sophia, Dechendorf, pr New York.

ARRIVES

Navire Norfolk, Rogers, de Boston.
Espindola, Burgess, de Vera Cruz.
Montreal, Chase, de Vera Cruz.
[illegible], Boyson, de Vera Cruz.
Laura, Carr, de Vera Cruz.
Martha Washington, —, de Ragged Island
Ashburton, —, de Vera Cruz.
Athens, Chase, de New York.
York, Roy, de Liverpool.
Brick Picard, Johnson, de Marseille.
Goelette Florida, —, de Vera Cruz.
Thos Pennoyer, Sawyer, de Bahia Honduras.
Sarah Jane, —, de Vera Cruz.
Maj Vinton, —, de Vera Cruz.

—STEAMERS.—

Hard Times, Fairchild, de Bayou Sara.
Montezuma, Kelly, de la Mobile.
Eliza, Dandry, de Bayou Sara.
Mary Stephens, Norton, de Cincinnati.
Grand Turk, Robinson, de St-Louis.
Oregon, Hiern, de Mobile.

Chargement du brick Picard, de Marseille—300 quartauts vin P Durand & Co—61 balles couvertures H de Geer & Ridard—10 do A Landeur & Co—30 caisses conserves E Rocheraux & Co—760 paniers huile, 150 caisses fruits à l'eau de vie, 234 paniers, 31 caisses liqueurs, 22 do conserves Geo Green Bro—30 caisses eau de fleur d'oranger E Cabanne—300 caisses citrons, 150 paniers huile, 130 balles amandes S Brown.

Au bas du fleuve et montant.

Navire Gov Davis, —, de Vera Cruz.
Deux navires et une barque, dont on ne connaît pas les noms.

MEMORANDA.

Boston, 1 août.—Arrivée, barque Thetis, de la Nouvelle-Orléans.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Acadia pour Boston, Samedi 29 Juillet.
Cambria pour New York, Samedi 5 Aout.

D'AMERIQUE.

Acadia de Boston, Mercredi 23 Aout.
Cambria de New York, Mercredi 30 Aout.

LIGNE DE L'OCEAN.

Hermann, de Brême pour New York, 20 Juillet.

RAIL ROAD DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET CARROLLTON.
UN char partira toutes les heures de chacune des extrémités du rail road, samedi 12 courant, à partir de 11 heures A. M., afin de faciliter les personnes qui désireraient assister au barbecue qui aura lieu ce jour-là à Carrollton, en l'honneur du général Smith. C. C. PORTER, Assistant Surintendant. 11aout

LA Société en commandite qui existait entre AUGUSTE PETITPIERRE & Mme LOUISA PETIT, a été dissoute ce jour par consentement mutuel. Auguste Petitpierre est seul chargé de la liquidation et continue le même genre d'affaires pour son compte. Nlle-Orléans, 10 août 1848. 11aout—6f

PERDU.—Dans la journée du 8 du courant il a été perdu, en allant du coin de la rue St-Claude et St Philippe, au faubourg Marigny, un petit sac de drap contenant plusieurs articles de bijouterie. La personne qui a trouvé ces objets sera libéralement récompensée en les rapportant au No 266, rue St Claude. 11 aout—6

Graines fraîches de jardinage reçues par le Crescent-City—Récolte de 1848.

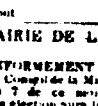

Le soussigné vient de recevoir de Philadelphie, par le steamship Crescent City, un grand assortiment de graines fraîches, garanties de la récolte de 1848, et composé comme suit: Choux, Betteraves, Carottes, Laitues, Persil, Panais, Navets, Radis.

Le jardinier du marché pourrait s'assortir chez le soussigné à des prix modérés.

Le soussigné recevra de l'établissement de D. Maupay, de Philadelphie, son approvisionnement de graines au fur et à mesure qu'elles seront récoltées. D. MAUPAY. 11aout 26, rue du Camp

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS. Le 9 août 1848.
CONFORMEMENT à une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité No. Un, à sa séance du 7 de ce mois, avis par le présent donné qu'une élection aura lieu samedi, le 19 du courant, à la maison de M. Salvador Prats, située à l'encoignure des rues de la Douane et des Remparts, à l'effet d'élire un alderman pour le 2d district, en remplacement de M. P. H. O'Neal, démissionnaire. L'élection commencera à huit heures du matin, et sera terminée à six heures P. M. sous la surveillance de Messieurs F. H. Burt et Patrick Steele, inspecteurs—Et MM. G. K. Story et L. J. Harris, secrétaires. 11aout A. D. CROSSMAN, Maire.

Papiers peints—Papiers peints.
LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment considérable de papiers et bordures pour tapisser les appartemens: Papiers peints communs, ordinaires et fins. Bordures imitation, veloutées et dorées. Sortant des premières manufactures de Paris. Les dessins sont plus nouveaux et du meilleur goût suivant la mode.
Papiers peints communs de 15 à 20 cents le rouleau; do ordinaires de 25 à 35 do; do demi-fins de 40 à 50 do; do fins satinés de 50 à 75 do; do fins glacés de 75 à $1 do; do do de $1 à $1 50 do; au dessus [illegible] dorés, gaufrés et veloutés à des prix très modérés.
Bordures imitation, de 75 cents à $1 50; bordures veloutées de $1 à $3 et au dessus; [illegible] bordures dorées à des prix très modérés; [illegible] de toutes couleurs; [illegible] chaque rouleau contient pour deux lits; bordures pour ciel de lits; cadres de lits fonds unis, draperies; vues pour salles et cafés; vues pour rollins de billards, devants de cheminées et sujets pour écriteaux, gravés et soubassements; bordures et frises de tous les genres. VOR. HEBERT, Libraire et marchand de papiers peints, 149, rue de Chartres. 10aout—15

EAU DE VIE PALE DE CHAMPAGNE—Venant d'arriver—10 barils d'eau de vie pale de champagne marque Maglory, article supérieur, à vendre par RICE & HARKAWAY, 28 juil—1m 59 rue des Magasins

AVIS.—Il reste à placer un abonnement au journal LE CHARIVARI, paraissant à Paris tous les jours, et donnant dans chaque numéro une gravure ou caricature. Les numéros sont reçus par tous les steamers. Vr. HEBERT, libraire, 9 aout 149, rue de Chartres

ECRITURE.

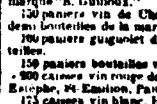

MM. DOLBEAR, RUE DE CHARTRES, No 29 et No 15, RUE DU CAMP, invitent les dames et messieurs à visiter leur classe d'écriture. Les jeunes gens qui désirent obtenir de bonnes situations à l'ouverture des affaires doivent s'appliquer à former leur main. Depuis 6 ans jusqu'à 60 ans on peut obtenir une belle écriture commerciale en quelques semaines. Heures des cours de 8 à 11 heures A. M., de 4 à 6 et 7 à 9 heures P. M. 7 juil

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné, 3000 boîtes et demi boîte sardines à l'huile de la marque "B. Guilloux." 130 paniers vin de Champagne en bouteilles et demi bouteilles de la marque "A. Pavillon." 100 paniers guignolet d'Angers, de 6 et 12 bouteilles. 150 paniers bouteilles vides, 20, 22 et 24 onces. 300 caisses vin rouge des marques St Julien, St Estèphe, St Emilion, Pauillac et la Mission. 175 caisses vin blanc, Haut-Barsac et Haut-Sauterne, en demi bouteille. 400 caisses vin de Bourgogne différentes marques. 100 caisses absinthe Suisse de la marque [illegible] Brunetton & Co. 30 caisses liqueurs assorties fines et surfines en bouteilles et demi do. 100 caisses Curaçao et Marasquin. 60 caisses câpres et variantes. 30 caisses vin Muscat de Frontignan. 30 caisses poires à l'eau-de-vie. 20 demi-pipes eau-de-vie, J. J. Dupuy. 20 caisses prunes do 20 caisses pêches do. 25 barriques et 75 demi-barriques vin rouge, Hte Brion et Ht Talence. 100 barils vinaigre de vin blanc de Bordeaux. AUG. MOLIER, 8 aout—6f No 20, rue St Louis.

HUILE D'OLIVE—100 paniers huile en demi bouteille, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 8 aout—6f No 20, rue St. Louis.

GOMME DE COPAL—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 8 aout 38, Vieille-Levée.

SALSEPAREILLE.—30 balles Salsepareille, des meilleures qualités, sans racines, à vendre à bon marché par J. M. CABALLERO, 8 aout 38, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures qualités, toujours en mains et à vendre à des prix modérés, par J. M. CABALLERO, 8 aout 38, Vieille-Levée.

CIGARES PRINCIPES—Qualité supérieure, marque du steamboat, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 8 aout 38, Vieille-Levée.

CAFE DE RIO—1000 sacs café de Rio, sacs doubles, à vendre par J. W. STANTON & Co, 8 aout Encoignure Magasins et Lafayette.

CAFE de la Havane—article supérieur à vendre par J. W. STANTON & Co, 8 aout Encoignure Magasins et Lafayette.

SUCRE de la Havane, blanc et jaune, à vendre par B. VALLS, 27, Commune.

RAISINS de Zante, (Corinthe,) à vendre par B. VALLS, 14ja 27, Commune

AMANDES—Sans coque et à coque tendre, douces et amères, à vendre par B. VALLS, 14ja 27, Commune.

CACAO—30 sacs de Guayaquil, en débarquement et à vendre par B. VALLS, 14ja 27, rue Commune

CACAO—30 sacs de Para, en débarquement et à vendre par B. VALLS, 14ja 27, Commune.

RIZ DE LA CAROLINE—10 boucauts, à vendre par B. VALLS, 27, Commune.

CIGARES de toutes qualités de la Havane et véritables principes, à vendre par B. VALLS, 14ja 27, Commune

GUAVA en grandes boîtes, à vendre par B. VALLS, 27, rue Commune

PICADURA—3 balles en débarquement du brick [illegible], à vendre par B. VALLS, 27, Commune

G[illegible] B. VALLS, 27, Commune

CHARBON pulvérisé pour [illegible] B. VALLS, 27, Commune

N[illegible] B. VALLS, 27, Commune

TABAC POUR PIPE [illegible] B. VALLS, 27, Commune

3000 sacs de [illegible]

VERMIFUGE CANADIEN DE WINER.
Remède actif et certain pour les Vers, GARANTI PUR VEGETAL.
UN fait démontré par l'expérience et admis comme positif par les médecins les plus distingués, est que les trois quarts des maladies qui sévissent sur les enfants, sont occasionnées par les vers. Des milliers de pauvres petites créatures meurent tous les ans de cette maladie parce qu'elle n'a pas été reconnue ou qu'elle a été attribuée à une autre cause que la véritable. De grands nombres de préparations ont été recommandées comme vermifuges, mais l'expérience a fait connaître leur inefficacité. Le but tant désiré a enfin été obtenu, le remède est trouvé, et ce remède n'a jamais manqué de détruire les vers lorsqu'ils existaient. Cette assertion est soutenue par le témoignage des médecins du plus grand talent et celui des personnes les plus respectables du pays. Ce remède est le VERMIFUGE CANADIEN DE WINER. Il opère sans danger et est plus facilement administré qu'aucun autre.
Voici quels sont les symptômes qui indiquent l'existence des vers: Teint pâle et couleur de plomb se colorant momentanément, regard lourd et triste, mauvaise haleine, la lèvre supérieure gonflée, démangeaison des narines qui force le malade à se frotter le nez, insomnie, rêves effrayants qui parfois font broder et grincer des dents, appétit irrégulier, parfois vorace et parfois nul.
Nous pourrions ajouter aux certificats suivants, un grand nombre d'autres, mais nous pensons que ceux-ci sont suffisants pour établir ce fait que le VERMIFUGE CANADIEN DE WINER est le premier remède pour les Vers.
TEMOIGNAGE DES MEDECINS.
Nous soussignés ayant fréquemment employé une médecine préparée par JOHN WINER de cette ville, et désignée sous le nom de VERMIFUGE CANADIEN DE WINER, étant parfaitement convaincus de son efficacité, le recommandons avec confiance comme remède certain et sans danger pour la destruction des vers.
G. O'REILLY, Licencié du Collège Royal de chirurgie d'Irlande.
G. W. DICKINSON, Membre du Collège Royal de chirurgie de Londres.
Du Rév. J. Flanagan de [illegible]. C. W. J. WINER.
Monsieur,
J'ai fait usage de votre Vermifuge Canadien et a obtenu les résultats les plus satisfaisants. L'expulsion des vers a toujours suivi l'administration de votre remède, et une famille aussi bien que les personnes de ma connaissance qui s'en sont servies, le préfèrent à tout autre vermifuge et proclament son efficacité. Son effet est toujours certain et les enfants le prennent sans difficulté, ce qui est un grand point obtenu.
Je suis respectueusement, &c. JOHN FLANAGAN.
25 Juillet 1845.
☞ Les médecins font maintenant usage du Vermifuge Canadien de Winer. Cette médecine est une simple composition végétale et peut toujours s'administrer avec la plus grande sécurité. Le résultat est toujours infailliblement la destruction des vers.
☞ Les Agents ont reçu plus de mille certificats des planteurs, des marchands et des médecins, témoignant de l'efficacité et de l'infaillibilité de cette médecine.
Garantie dans tous les cas.
☞ Préparée par JOHN WINER seulement, pharmacien droguiste à Hamilton, Canada, et JOHN WINER & Co, 43, Maiden Lane, New York, seuls propriétaires aux Etats Unis.
☞ Le propriétaire saisit cette occasion de dire au public de se méfier des bruits que certaines personnes ont fait courir, prétendant que ce vermifuge contient du mercure. Il répète que sa composition est entièrement végétale et peut être administrée en toute circonstance en parfaite sécurité.
☞ A vendre en gros et en détail, à la Nouvelle Orléans chez J. WRIGHT & Co, 151, rue de Chartres; [illegible]; P. P. DUCONGE et P. A. BERTRAND, ainsi que chez tous les pharmaciens des Etats Unis, Antilles et Canada. 1aout—6m

Remède magique de Dalley.
☞ Le seul véritable porte toujours sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY," écrite à la main. Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13 un ☞

Sirop de Daphnine. de P. A. BERTRAND, Pharmacien, Encoignure Bienville et Royale.
☞ L'expérience et l'observation sont les uniques moyens de parvenir à la vérité, aussi est-ce d'après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Daphnine est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dyssenterie. En peu de temps on voit ses bons effets se faire sentir et ces maladies s'arrêter dans leur marche aiguë ou chronique. 25 juin—☞

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co. Dépôt chez P. A. BERTRAND, Encoignure Royale et Bienville.
☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves; et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... Il faut donc à tout prix expulser ces vers [illegible] dans le tube digestif, et pour arriver à ce but, employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 19 nov.

J. E. LOBRE & Co., MAGASIN DE MERCERIE, 84 rue de Chartres, entre Bienville et Conti.
NOUS avons l'honneur d'informer les dames que nous avons reçu un nouvel assortiment de *Soie, Perles, Glands, Anneaux et Aiguilles à crochet pour bourses et sacs.* 5 aout.

LE Docteur E. BOULIN, de la Faculté de Paris, ancien chirurgien aux hôpitaux de l'armée d'Afrique, après onze années d'exercice à la Martinique, son pays natal, vient se fixer à la Nouvelle-Orléans. Il a l'honneur d'offrir ses services aux habitants de cette ville. Il demeure rue de Bourgogne, No 161, entre St Pierre et Toulouse. 2 aout—1m

Docteur J. Baron Clements.
CABINET—Rue de la Levée, près l'encoignure de la rue Jackson, à côté de la pharmacie de M. Brebion. 21 juin—1m

Le docteur P. Vander-Linden.
INSPECTEUR général du corps médical et des hôpitaux militaires de la République Mexicaine a l'honneur d'offrir ses services comme médecin et chirurgien au public de cette ville. Il demeure rue Bienville, No 71, coin de la rue Royale. 23 juin—2 m.

MARCHANDISES NOUVELLES. Giquel & Jamison, No 8, rue de Chartres.
REÇOIVENT en ce moment, par la barque [illegible], de New-York, les articles suivants, qu'ils vendent à des prix très modérés pour du comptant: Broderie et indienne deuil, do do couleur, Mousseline de laine et alpaca noir, Alpine et étamine noire, Indienne française fantaisie, Mousseline et jaconat blanc à carreaux, Serviettes damassées et unies, Toile à chemises et à draps de toutes largeurs, Bas de coton pour dames et enfants, Rideaux en mousseline brodée, Flanelle rouge unie et croisée, Do gaze blanche unie et croisée, Cotonnade française et américaine, Mouchoirs baleine unie à rivière et à ourlets, Toile à caleçon et à taie d'oreiller, Ouvré damassé et oeil de perdrix, Eventails, ombrelles et parapluies, Mousseline super unie, rayée et à carreaux, Coton blanc à draps 6/4 et 12/4, Do blanc et écru 3/4, 4/4 superfin, Barège dessins nouveaux, Percale unie, frappée et à carreaux, Aiguilles, galons, lacets fil, épingles, dentelles noires, soieries noires, draps d'été, corsets, rubans, gants en fil d'Ecosse, et ainsi qu'un grand assortiment d'articles de ménage. 1er aout

C. J. WHEELER,
COURTIER pour l'achat des produits de l'Ouest, s'occupera aussi de la vente de ces produits pendant l'été. No 3, BANK PLACE. 31 juil ☞

CHAMPAGNE.—125 paniers marques de Lorme bouteilles et demi bouteille. 100 paniers cordon vert en bouteilles et demi do. A vendre en débarquement du navire Hannibal, par S. D. GRATIAA, 1 aout 35, rue Natchez.

VIN BLANC—75 caisses vieux vin blanc Haut Sauterne, bouchés au verre. 10 demi barriques vin blanc do do A vendre par S. D. GRATIAA, 1 aout 35, Natchez.

VIN DE XERES—30 quarts de pipe. 100 bouteilles de pipe vin de Xérès importations diverses, à vendre à bas prix par S. D. GRATIAA, 4 aout 35, Natchez.

VIN en caisses—200 caisses vieux vins Margaux, Latour, Lafitte, Cantenac, St-Julien et St Estèphe, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par 1 aout S. D. GRATIAA, 35, Natchez.

SARDINES—1,000 boîtes et 1,000 ½ boîtes, à vendre par S. D. GRATIAA, 1 aout 35, Natchez.

DIVERS—600 boîtes et demi boîtes truffes; 1,000 boîtes et demi boîtes petits pois; 1000 boîtes, demi et quarts boîtes pâtés truffés, à vendre par S D GRATIAA, 1 aout 35, Natchez.

CIMENT ET PLATRE DE PARIS—300 barils ciment de [illegible], de Rosendale, Nelson et Brown; 100 barils plâtre calciné [illegible], en débarquement de la barque Claremont et à vendre par JOHN STROUD & Co, 1aout 146, rue Commune.

BRIQUES A FEU—15,000 briques à feu de Pensacole, en débarquement de la goëlette Pascagoula, et 24,000 do du Pittsburg et à vendre par JOHN STROUD & Co, 1aout 146, Commune.

CHAUX—6000 barriques chaux de Thomaston, à vendre par JOHN STROUD & CO, 1aout 146, rue Commune

AVIS INTERESSANT à ceux qui achètent des articles de mode et de fantaisie. Le soussigné ayant plus de marchandises que d'argent, désire les échanger l'un pour l'autre; et comme il a intention de partir pour le Nord le 10 août afin d'acheter de nouvelles marchandises d'automne, invite respectueusement les dames et messieurs à venir visiter son fonds avant de faire leurs achats ailleurs. Ils s'appercevront qu'il est de leur intérêt d'acheter chez lui, vu l'extrême modicité des prix. Les commis du magasin sont autorisés, lorsque la marchandise conviendra, à rendre le prix à la convenance de l'acheteur, de manière à ce que personne ne puisse se retirer du magasin sans faire d'achat. Le fonds qui est l'un des plus vastes et des mieux assortis de la ville, consiste en marchandises d'habillements, broderies, articles de fantaisie et de toilette, parfumeries, &c. &c. et tous les genres de chapeaux de dames. N'oubliez pas le No. 17, rue de Chartres. Venez voir vous-mêmes. D. F. WAYMOUTH, 21 juillet 17, rue de Chartres

BOUTEILLES à vin de Madère en caisses d'une grosse. [illegible]

INSTITUTION DE Mme DESRAYAUX. PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES. (Ancienne maison de Mme LHIRE), *Rue Bourgogne, entre Bienville et Douane.*
CET Etablissement, qui occupait, depuis quinze ans, l'ancien temple de l'église Evangélique française, et les bâtiments adjacents, (rue des Remparts, encoignure Bienville,) a été transféré, en mars dernier, rue Bourgogne, entre Bienville et Douane.
Le nouveau local, bâti sur un plan spécial pour un grand pensionnat, est vaste, commode et parfaitement aéré. Des cours dallées, deux grands jardins réunis en un seul, et s'étendant jusqu'aux Remparts, offrent, pour les récréations, un emplacement agréable et salubre.
Ces améliorations, jointes aux soins consciencieux apportés à l'instruction et à l'éducation des Elèves, recommandent, plus que jamais, l'Institution de Mme DESRAYAUX à la confiance des familles.
Les familles sont respectueusement invitées à visiter l'Etablissement, le dimanche. [illegible]

BANQUE DE LA LOUISIANE. *Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1848.*
UN dividende de 4 1/2 p. 0/0 provenant des bénéfices du dernier semestre a été déclaré par la direction de cette institution payable aux actionnaires à dater du 7 août prochain. R. M. DAVIS, Caissier.

AVIS. ☞ A dater du 20 courant, MM. ADOLPHE LANAUZE & ERNEST FILLEUIL sont associés à mes affaires. La raison sociale sera dorénavant P. A. Lanauze & Co. Nouvelle-Orléans, le 20 juillet 1848. P. A. LANAUZE.
Les personnes qui doivent à l'ancienne maison sont priées de régler leur compte dans le plus bref délai. 22 juil—1m

CHAMPAGNE CORDON BLEU.

LES soussignés, seuls importateurs aux Etats-Unis de la marque favorite du "LION COURONNE CORDON BLEU," de la maison Lallemand, à Rheims, ont le plaisir d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils viennent de recevoir par le navire Hannibal, du Havre, un grand approvisionnement de ce vin en grandes et demi bouteilles.
Comme il y a en ce moment sur le marché plusieurs cordons Rouge, Bleu et Vert, les soussignés sollicitent respectueusement un seul essai des connaisseurs, pour établir définitivement la supériorité de cette marque. O. VALETON & Co, 4aout—1m 21, Tchoupitoulas.

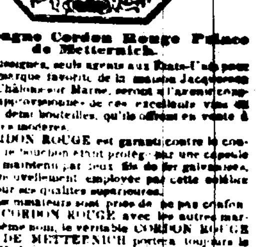

Champagne Cordon Rouge Palace de Metternich.
LES soussignés, seuls agents aux Etats-Unis pour cette marque favorite de la maison Jacquesson & fils de Châlons-sur-Marne, seront à l'avenir constamment approvisionnés de ces excellents vins qu'ils offrent en vente à des prix très modérés.
Le CORDON ROUGE est garanti contre la contrefaçon, le bouchon étant protégé par une capsule de zinc et maintenu par deux fils de fer galvanisés, méthode nouvellement employée par cette célèbre maison pour ses qualités supérieures.
Les connaisseurs sont priés de ne pas confondre notre CORDON ROUGE avec les autres marques du même nom, le véritable CORDON ROUGE PRINCE DE METTERNICH porte toujours le nom de MM. Jacquesson & fils sur le bouchon. CH. MAILLIOT & Co, 7 juin—6m No 23, rue Gravier.

DEMANDE D'EMPLOI.
UN jeune homme qui a fait de longues et sérieuses études en chimie, désire trouver un emploi dans une pharmacie de cette ville pour travailler dans le laboratoire ou préparer les ordonnances de médecins.
Il a été reçu pharmacien dans plusieurs villes d'Europe et a déjà exercé légalement sa profession à la Nouvelle-Orléans.
Il pourra donner les meilleurs témoignages de ses capacités comme chimiste et droguiste.
S'adresser au bureau de l'Abeille. 7aout ☞

LES DEUX MONDES. REVUE INDEPENDANTE.
"Notre devise sera celle de la République Française.—Liberté, Egalité, Fraternité."
CETTE REVUE, format in 4to, de 32 pages d'impression, se publie à New York, et paraît, chaque semaine, deux heures après l'arrivée des steamers d'Europe.
Les romans publiés dans les *Deux Mondes* auront une pagination spéciale, de manière à pouvoir être reliés et à former d'élégants volumes.
Prix de la souscription.
Pour les Etats-Unis, et les deux Amériques, par an, $5, payables par semestre. Agent à la Nouvelle-Orléans G. LAVIE, Libraire, 20 juin—3m rue de Chartres, No. 54.

Avis au Public.
LE jury médical pour le département de l'Est, de l'Etat de la Louisiane, à sa séance du 1er juillet 1848 [illegible] M. L. J. Roger et Xavier sont nommés avocats dudit jury médical afin de poursuivre tous médecins, pharmaciens ou droguistes qui exerceraient la médecine en contravention avec la loi de l'Etat. 10 juil—1 m

OLIVES—75 caisses olives [illegible] françaises en déchargement et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 7aout 34, Vieille Levée.

BOUTEILLES—60 paniers de 150 chaque, bouteilles de Marseille, contenant 30 onces, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 7aout 34 Vieille Levée.

VINS DE FAMILLE—Les soussignés ont constamment en main un bel assortiment de vins en barriques et barils. Leur stock se compose des marques suivantes: St Julien, St Estèphe, Pauil, Queyries et Cantenac, qu'ils offrent de vendre à des conditions libérales. J. F. BERCIER & Co, 7aout 34, Vieille Levée.

CHAUX—2000 barils chaux fraîche de Thomaston, en débarquement et à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 7aout

SANGSUES.
A vendre pour compte d'un entrepôt de Hambourg 10000 Sangsues hongroises, à vendre en gros et en détail. Les personnes qui désirent de belles et bonnes sangsues n'ont qu'à s'adresser au dépôt, chez CHEVALIER, Md. de papier peint, 17 mai—☞ rue de Chartres, 168.

CHAUX—1000 barils chaux de Morristown en Philadelphie, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 7aout

CRINS POUR PLATRIER—1000 barils et sacs, à vendre par JOHN HAYMAN & CO, 78, Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 7aout

CIMENT DE ROSENDALL—300 barils, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, Poydras, & 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 7aout

TERRE A FEU—600 barils terre à feu, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 7aout

PLATRE—600 barils plâtre [illegible], à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 7aout

100 barriques cendres de soude, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, Poydras, et 11, Magasins rouges, 3e Municipalité. 7aout

MELASSE—300 barils mélasse et 300 sacs de poivre, à vendre par C. J. WHEELER, 7 aout 3, Bank Place.

VIN BLANC—60 demi barriques Haut-Sauterne, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 7aout 17 & 19, rue St-Louis

SARDINES—3000 boîtes, demi et quarts de boîtes sardines à l'huile des marques Philippe et Canaud, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 7aout 17 et 19, rue St-Louis

G. W. DUNHAM, Manufacture de BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS. Reçu un bel assortiment de marchandises d'automne de choix, manufacturées pour le marché de la Nouvelle-Orléans,—66 caisses en déchargement des navires Merchant et Suffolk.—Aussi des articles nouveaux et de qualités supérieures, à vendre No. 30, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans. [illegible]

VERRERIE.—Un assortiment complet de tout genre, de toute qualité et de toute grandeur pour pharmaciens, confiseurs et parfumeurs, à vendre par H BONNABEL, 16 aout Encoignure Natchez et Tchoupitoulas.

HUILE DE PALMA CHRISTI, No. 1, en débarquement et à vendre par H. BONNABEL, 16 aout Enc. Natchez et Tchoupitoulas.

PLANTES MEDICINALES de cette année—Un grand assortiment à vendre par H. BONNABEL, 16 aout Enc. Natchez et Tchoupitoulas.

EPONGES, [illegible] à vendre par H. BONNABEL, [illegible] Tchoupitoulas.

[illegible]

PLATS COUSUS [illegible] C. J. WHEELER, 8 aout 3, Bank Place.

BRIQUES A FEU [illegible] C. J. WHEELER, 3, Bank Place.